



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION n° : 2023/28**

**Réunion du 28 mars 2023 à 19h00  
Sous la Présidence de M. Yann DUGARD**

Date de convocation : 21/03/2023

Date d'affichage : 21/03/2023

Nombre de Conseillers :

**En exercice : 29**

**Présents : 22**

**Votants : 25**

Présents : Mme Martine BAUDART, Mme Marie-Claude BERGERY, M. Francis BOLY, M. Dominique CARPENTIER, M. Pascal COLSON, M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Mme Eva DERVIN, M. Marc DESGEORGES, Mme Valentine DION, M. Jean DUCASTEL, M. Yann DUGARD, M. Olivier GODART, Mme Agnès HAUDECOEUR, M. Eric HUET, Mme Nadège GUEILLIOT LAMPSON, M. Christophe LEBON, Mme Marina LESCOUET, Mme Patricia LESUEUR, M. Jean-Baptiste MACHINET, Mme Nathalie MAROTEAUX, Mme Françoise PAYEN et M. Hubert RENOLLET

Excusés avec pouvoir de vote : M. Laurent MOREAU a donné pouvoir de vote à M. Yann DUGARD ; M. Frédéric MULLER donne pouvoir de vote à Mme Martine BAUDART et Mme Magali ROGER donne pouvoir de vote à M. Dominique CARPENTIER

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Claude BERGERY

---

**OBJET : TARIFS ET MODALITES D'ACCUEIL D'UN COLLECTIF D'ACCUEIL DES MINEURS POUR 2023**

Vu les propositions de l'adjointe au maire responsable de l'organisation de l'accueil collectif de mineurs 2023 ;

Considérant qu'une partie du prix de journée demandé aux familles est couverte par le budget communal ;

Considérant que la Ville de Vouziers accorde une participation aux enfants dont le responsable légal est domicilié à Vouziers ;

Considérant que la Ville de Vouziers assure une avance financière aux familles bénéficiaires dont le quotient familial est < à 630 €, gère une partie administrative pour la CAF et la MSA, ce qui constitue un service et une charge supplémentaire ;

Considérant que la commission des affaires scolaires qui s'est réunie le 13 avril 2023 a examiné le projet éducatif, le règlement intérieur et les modalités suivantes :

A – Durée :

L'Accueil Collectif de Mineurs de Vouziers fonctionnera 19 journées du lundi 10 juillet au vendredi 4 août 2023 dans les locaux du pôle scolaire Dora Levi.

B – Public :

La capacité d'accueil est fixée à 52 enfants de 3 à 13 ans.

**Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le : 18 avril 2023**

**Et de sa publication ou notification le : 18 avril 2023**

## C – Encadrement :

L'équipe d'encadrement sera constituée d'un directeur, de 3 animateurs qualifiés BAFA ou équivalent, de 2 animateurs stagiaires BAFA, de 5 agents territoriaux et de deux bénévoles maximum par semaine.

## D – Régie d'avance :

Il est institué une régie d'avance de 150 € pour les dépenses qui ne peuvent pas se faire par mandat administratif.

La Ville met à disposition les installations sportives (gymnases, stade, terrain de rugby).

## E – Tarifs :

Afin de permettre une accessibilité financière à toutes les familles au moyen de tarifications modulées en fonction des ressources en comportant, au minimum, deux tranches de participations familiales avec un écart d'au moins 2 € par jour appliqué entre les deux tranches de ressources ; Les bénéficiaires CAF dont le quotient familial est < 630 € ont la réduction intégrée dans la tarification modulée.

Les bénéficiaires des Mutualités Sociales Agricoles sont considérés comme ayant un coefficient familial au-dessus de 630 €.

Le principe est d'accepter des aides de la façon suivante :

- Les aides des Caisses d'Allocations Familiales (uniquement Chèques loisirs pour les plus de 12 ans), seront déduites des participations dues par les familles suivant les barèmes ou notifications appliquées par cet organisme.
- Les aides du CCAS de Vouziers seront matérialisées par des bons remis aux familles. Les familles les présenteront au régisseur pour bénéficier du tarif réduit. Le service financier émettra un titre de recette à l'encontre du CCAS.
- L'aide du Département des Ardennes sera encaissée par la commune puis reversée aux familles dès sa notification par le conseil départemental.

## F - Accueil des bénévoles

Il sera réparti une somme de 200 € en bons d'achat entre les bénévoles suivant leur temps de présence.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil municipal DECIDE à la majorité par 19 voix POUR et 6 voix CONTRE (Pascal COLSON, Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Eva DERVIN, Valentine DION, Agnès HAUDECOEUR, Jean-Baptiste MACHINET) :

- De valider la création d'un ACM en 2023 avec les dispositions présentées ci-avant
- -D'approuver les tarifs figurant en annexe de la présente délibération
- De charger le Maire ou son Adjointe de faire le nécessaire pour l'application des présentes décisions.
- De charger le Maire ou son adjointe de signer des conventions pour l'accueil de bénévoles ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

Le Maire,



Yann DUGARD

La Secrétaire de séance,



Marie-Claude BERGERY

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le : 18 avril 2023

Et de sa publication ou notification le : 18 avril 2023



## Accueil Collectif de Mineurs

### TARIFS 2023

2023/048

### Responsable légal domicilié A VOUZIERS

(Chestres, Blaise, Condé, Terron/Aisne et Vrivy)

Tarif de référence : 13,77 €/jour QF < 630€ - Aide de la Ville : 3,30 €/jour

Tarif de référence : 15,77 €/jour QF > 630€ - Aide de la Ville : 3,30 €/jour

ACCUEIL DE LOISIRS 5 jours	tarif journalier	tarif semaine
Quotient Familial < 630 €	10,47 €	52,35 €
Quotient Familial > 630 € Plein tarif	12,47 €	62,35 €
ACCUEIL DE LOISIRS 4 jours du 10 au 13 juillet	tarif journalier	tarif semaine
Quotient Familial < 630 €	10,47 €	41,88 €
Quotient Familial > 630 € Plein tarif	12,47 €	49,88 €

**• AIDE DE LA CAF 06 :**

Pour les enfants de 12 à 18 ans Chèque loisirs (5€/chèque)  
Pour les bénéficiaires dont le QF est < 630 sur présentation de la notification de droit, appliquer le tarif modulé

**• AIDE CCAS Chèques "loisirs, sport et culture"**

Pour les enfants dont l'un des deux parents sont domiciliés depuis plus d'un an uniquement à Vouziers, Vrivy et Terron sur Aisne dont le quotient familial est inférieur ou égal à 600 €

**• AIDE MSA**

### Responsable légal domicilié HORS DE VOUZIERS

Tarif de référence : 13,77€ / jour QF < 630€

Tarif de référence : 15,77 € / jour QF > 630€

ACCUEIL DE LOISIRS 5 jours	tarif journalier	tarif semaine
Quotient Familial < 630 €	13,77 €	68,85 €
Quotient Familial > 630 € Plein tarif	15,77 €	78,85 €
ACCUEIL DE LOISIRS 4 jours du 10 au 13 juillet	tarif journalier	tarif semaine
Quotient Familial < 630 €	13,77 €	55,08 €
Quotient Familial > 630 € Plein tarif	15,77 €	63,08 €

**• AIDE DE LA CAF 06 :**

Pour les enfants de 12 à 18 ans Chèque loisirs (5€/chèque)  
Pour les bénéficiaires dont le QF est < 630 sur présentation de la notification de droit, appliquer le tarif modulé

**• AIDE MSA**

L'aide est établie directement au bénéficiaire avec l'attestation fournie

### ACCUEIL du matin et/ou du soir

		5 jours	4 jours (semaine 9)
Matin de 8 h à 9 h	QF < 630€	10,10 €	8,08 €
Forfait semaine	plein tarif	10,60 €	8,48 €
Matin de 7 h 30 à 9 h	QF < 630€	15,15 €	12,12 €
Forfait semaine	plein tarif	15,90 €	12,72 €
Soir de 17 h à 18 h	QF < 630€	10,10 €	8,08 €
Forfait semaine	plein tarif	10,60 €	8,48 €
Matin et soir de 8 h à 9 h et 17 h à 18 h	QF < 630€	20,20 €	16,16 €
Forfait semaine	plein tarif	21,20 €	16,96 €
Matin et soir de 7 h 30 à 9 h et 17 h à 18 h	QF < 630€	25,25 €	24,24 €
Forfait semaine	plein tarif	26,50 €	25,44 €